

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024- 11/1/1 DOSSIER N°6612</b>	<b>OPERATION FSE+ ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU LOGEMENT</b>
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : OPERATION FSE+ ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU  
LOGEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération N°CP2023-02/1/3 de la Commission Permanente du 24 février 2023 adoptant le cadre d'intervention de la subvention ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-11/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de valider la programmation du dossier de demande de participation FSE+ avec le porteur de projet Union départementale des associations familiales de Creuse (UDAF) ;

- d'attribuer une subvention au titre du FSE+ d'un montant prévisionnel de **160.000 euros** (45,45 % du montant de l'opération de **352.006,84 euros**) ;

- d'autoriser le versement d'une avance de la subvention FSE+ à hauteur de 40 % du montant total prévisionnel sollicité soit **64.000 euros** ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention correspondante avec le porteur de projet, ainsi que les éventuels avenants y découlant ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions, des paiements, et à l'aboutissement du dossier.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**